



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**
#FranceSolidaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 27 décembre 2022

Prévention et lutte contre la pauvreté : 88 lauréats de l'appel à projets régional 2022

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le Gouvernement en octobre 2018, termine la mise en place de son plan d'action dans sa quatrième année. Elle est dotée de moyens importants et d'ambitions fortes. **Plus de 13,5 milliards d'euros y ont été consacrés depuis son lancement au niveau national.**

En termes d'ambition, les engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'articulent autour de deux logiques : celle de **la prévention dès le plus jeune âge pour assurer l'égalité des chances** et celle de **l'accompagnement pour l'insertion et l'accès à l'emploi**. Cette double logique, centrée vers l'individu, est accompagnée d'une **volonté de lutter contre les inégalités territoriales**. A ce titre, rompre l'isolement et lever les freins au déplacement pour les publics les plus éloignés de l'emploi et notamment ceux qui résident dans les zones les moins desservies, restent au cœur de la stratégie.

Le Gouvernement poursuit cette ambition avec l'élaboration d'un nouveau pacte national des solidarités avec l'ensemble des acteurs concernés. L'appel à projet de 2022 s'inscrit dans la poursuite des actions déjà engagées les années précédentes et dans l'accompagnement de projets non couverts ou émergents en adéquation avec les objectifs de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté mais également dans un contexte économique marqué par un retour de l'inflation.

Cet appel à projets vise à couvrir les thématiques prioritaires suivantes : les actions en faveur de l'accès aux droits et pour lever les freins à l'insertion des personnes et des familles, notamment parents isolés, en grande précarité ; l'inclusion numérique ; l'accès aux biens de première nécessité ; la mobilité solidaire.

En Nouvelle-Aquitaine, 88 projets ont été sélectionnés pour un soutien financier de l'État de 4,85 millions d'euros (liste en annexe)